

**ESPACE NATUREL SENSIBLE**  
**« FORET DE CHAMBIERS »**

*Bilan des actions menées dans le cadre du Plan de gestion  
2023-2027*



## SOMMAIRE

### Table des matières

<b>CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>ACTION 1</b> .....	<b>4</b>
<b>ACTION 2</b> .....	<b>6</b>
1. Rappel du contexte.....	6
2. Résultats 2023 .....	6
<b>ACTION 3</b> .....	<b>8</b>
<b>ACTION 4</b> .....	<b>9</b>
1. Engouement d'Europe.....	9
2. Autres espèces .....	10
<b>ACTION 7</b> .....	<b>12</b>
<b>ACTION 8</b> .....	<b>14</b>
<b>ACTION 9</b> .....	<b>15</b>
<b>ACTION 11</b> .....	<b>16</b>
<b>ACTION 15</b> .....	<b>17</b>
<b>ACTION 16</b> .....	<b>18</b>
<b>ACTION 23</b> .....	<b>20</b>
1. Le projet « Affaire chauve-souris » .....	20
2. École du dehors .....	20
<b>ACTION 24</b> .....	<b>22</b>
<b>ACTION 25</b> .....	<b>23</b>

## CONTEXTE

Dans le cadre du plan de gestion 2023-2027 de l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de Chambiers, la commune de Durtal a sollicité la LPO Anjou pour réaliser plusieurs actions sur le site. Ce document résume les différentes actions menées ainsi que les résultats obtenus.

Voici une liste non exhaustive des actions réalisées en 2023 et 2024 :

- **Action 1** : Engager des travaux de réouverture des rives par suppression de la végétation ligneuse sur des zones prédéfinies ;
- **Action 2** : Préserver et permettre le développement de la station d'Hélianthème faux alysson ;
- **Action 3** : Repérer les aires d'oiseaux nicheurs remarquables (Autour des palombes, autres), délimiter des périmètres de protection et en informer les propriétaires ;
- **Action 4** : Recenser annuellement les espèces remarquables de la faune vertébrée ;
- **Action 7** : Identifier les arbres présentant un potentiel d'accueil pour les espèces cavernicoles et les prendre en compte dans la gestion ;
- **Action 8** : Accompagner l'ONF dans la réécriture du plan d'aménagement forestier
- **Action 9** : Mettre en place une stratégie foncière forestière
- **Action 15** : Etablir un règlement des usages au sein de la forêt communale
- **Action 16** : Redéfinir un projet pêche pour l'étang communal
- **Action 23** : Développer les activités d'éducation à l'environnement à destination des scolaires ;
- **Action 24** : Développer les activités d'éducation à l'environnement à destination du grand public ;
- **Action 25** : Communiquer activement sur la biodiversité du territoire.

L'objectif de la mise en place de ces différentes actions est de remplir les objectifs opérationnels ainsi qu'à long terme définis dans le plan de gestion adopté en 2023.

## ACTION 1

### Action 1 : Engager des travaux de réouverture des rives par suppression de la végétation ligneuse sur des zones prédéfinies.

L'objectif de l'action 1 était de permettre le développement des ceintures d'hélophytes et des gazons amphibies situés sur les rives du grand étang communal.

Pour mettre en place cette action, une première réunion de concertation entre les différents acteurs du site a eu lieu le 19 septembre 2023. Il a été fait le choix d'effectuer les travaux de réouverture sur deux secteurs d'environ 50 mètres en rive nord. Ces travaux, initialement prévus à l'hiver 2023-2024, seront finalement réalisés à l'automne 2024 (en raison de l'inondation des berges aux dates prévues initialement), par l'entreprise d'insertion Solipass. Les résidus de coupes seront disposés sur le chemin qui longe l'étang afin de le fermer à la circulation. Un tas de branche sera disposé à l'entrée du chemin afin d'en fermer l'accès.

Afin d'avertir les durtalais de cette action et d'en expliquer le sens il a été décidé de communiquer via les réseaux de communication de la commune.

Un panneau explicatif ainsi qu'un panneau visant à l'interdiction du passage le long de l'étang seront disposés sur le site en amont des travaux de réouverture.

## Espace Naturel Sensible de la Forêt de Chambiers

Afin d'améliorer les conditions d'accueil pour la faune et la flore patrimoniale des zones humides, le plan d'action de l'ENS de la forêt de Chambiers prévoit de réouvrir certains secteurs autour de l'étang de Chambiers. Ainsi, durant cet automne/hiver, un chantier de coupe d'une petite partie des saules va être programmé afin de fournir une diversité d'habitats propice à une biodiversité des plus riches.



Les gazons amphibies des berges des étangs ainsi que les ceintures de plantes hélophytes (plante des zones humides) sont des habitats extrêmement riches en terme de biodiversité. En effet, ces milieux de transition entre les habitats aquatiques et terrestres abritent une faune et une flore remarquable et menacée à l'échelle locale et régionale.



Au niveau de l'étang de Chambiers, on retrouve des espèces patrimoniales comme la Leucorrhine à large queue, une libellule protégée à l'échelle nationale. Pour réaliser leur cycle de vie, ces espèces ont besoin d'une eau de bonne qualité, ainsi que de la présence d'herbiers aquatiques et de plantes hélophytes sur les rives.



La présence d'une ceinture de saules sur les berges de l'étang de Chambiers réduit la surface de plantes hélophytes et de gazons amphibies. En effet, les saules limitent la lumière sur les berges et entrent en compétition avec les plantes herbacées des rives.



Toutefois, les saules fournissant également un habitat intéressant pour de nombreuses espèces, seront conservés sur la majeure partie des berges de l'étang. En effet, le but de cette action est de diversifier les habitats et donc les espèces présentes.



FIGURE 1 : PANNEAU EXPLICATIF DE L'ACTION 1

## Espace Naturel Sensible de la Forêt de Chambiers



**Zone de quiétude pour la faune et la flore**

**PASSAGE NON AUTORISÉ**



Création : Jean PELÉ (LPO Anjou). Illustration : Benoît ROBIN

*FIGURE 2 : PANNEAU INTERDISANT L'ACCES AU CHEMIN LONGEANT LA RIVE NORD DE L'ETANG*

Il a également été décidé de mettre à disposition les plus grosses branches à l'association de pêche des Boërs durtalois afin de mettre en place des caches à poissons sur les bordures de l'étang.

Une partie des branches sera également utilisée pour fermer l'accès sur la rive pour éviter que les promeneurs fassent le tour de l'étang sur les berges en période d'étiage.

## ACTION 2

**Action 2 : Préserver et permettre le développement de la station d'Héliantheme faux alysson.**

### 1. Rappel du contexte

La station d'Halimium faux Alysson *Cistus lasianthus subsp. alyssoides* (Lam.) K.Koch est connue depuis le XIXe siècle (Bastard, 1809) mais n'avait pas été revue depuis Préaubert, en 1911 (herbier Mus. Scienc. Nat. Angers). Elle est redécouverte en 2012 par D. Mercier et comptait alors une vingtaine de pieds.

**Habitat/écologie** : ce petit arbrisseau à fleurs jaunes affectionne les landes sèches thermo-atlantiques, sur sables ou roches acides.

**Répartition** : C'est une espèce subendémique française uniquement présente ailleurs dans le monde en Espagne et au Portugal. Sa présence en Anjou, de même qu'aux environs du Mans, en Sologne et dans les Cévennes constitue des isolats disjoints de l'aire principale française qui s'étend dans le Sud-Ouest (GESLIN ET LACROIX, 2015). (Cartes : Source : e-calluna et Si Flore)

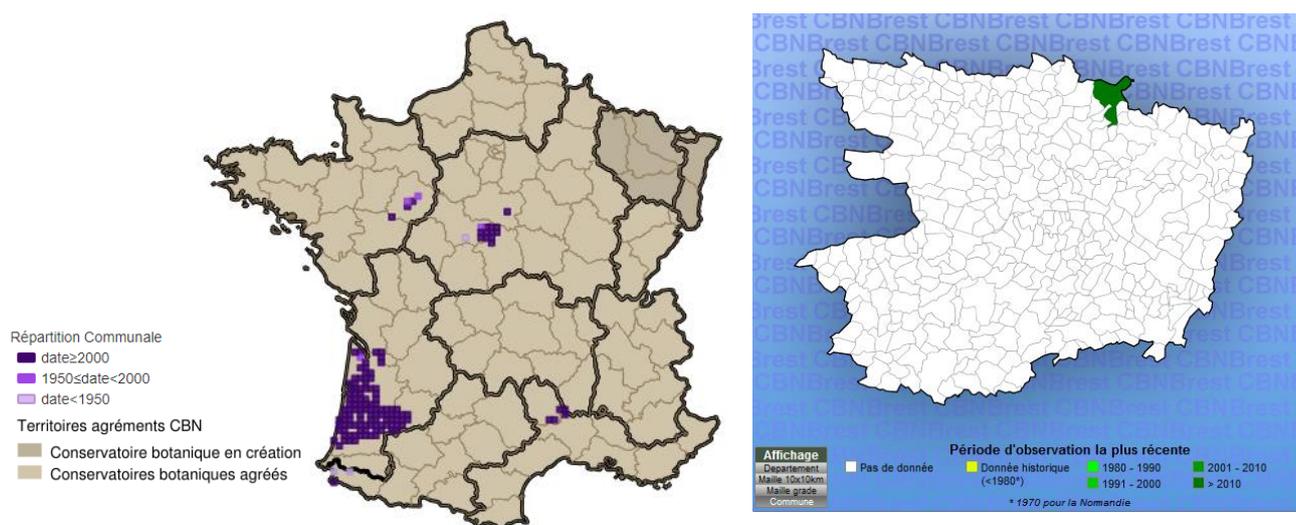


FIGURE 3 : REPARTITION DE L'HELIANTHEME FAUX-ALYSSON EN MAINE-ET-LOIRE ET EN FRANCE

**Menaces/Conservation** : la station ne compte que quelques pieds dont une touffe principale. Les menaces principales concernent l'arrachage de pieds par des particuliers et l'étouffement des pieds par une accumulation de la litière ou le développement des bruyères.

### 2. Résultats 2023

Une cartographie précise de la station est réalisée le 29 juin 2023. La parcelle forestière dans laquelle est localisée la station est en cours de régénération (plantation 1969-1970), et les

derniers pins semenciers ont été retirés. De ce fait, la station de Ciste faux alysson se retrouve exposée aujourd'hui en plein soleil jusqu'en début d'après-midi.

La station comporte 6 touffes, dont il est difficile de dire combien il y a de pieds différents, et 2 pieds isolés. Les deux touffes principales (1 et 2) sont les plus étendues.

La station peut être mise en péril par les travaux forestiers (broyage inter-rangs, coupe) et le passage d'engins trop près du pied du talus. L'arrachage de pieds par des « collectionneurs » est aussi à envisager.



Vues des touffes 1 et 2

FIGURE 4 : PHOTOGRAPHIES DES STATIONS N°1 ET 2 (G. MOURGAUD)

### **Action 3 : Repérer les aires d'oiseaux nicheurs remarquables (Autour des palombes, autres), délimiter des périmètres de protection et en informer les propriétaires.**

Cette action a pour objectif d'assurer la protection d'espèces d'intérêt patrimonial élevé.

Les recherches d'aires conduites au printemps 2023 ont permis de localiser 7 aires.

#### **Descriptif des aires :**

**Aires 1 à 3 :** groupe de 3 aires connues depuis des années. La parcelle est en cours d'exploitation en vue d'une régénération. Un certain nombre d'arbres semenciers vont rester en place. L'ONF garde également un périmètre de protection autour des arbres porteurs d'aires. L'aire 1 a été occupée en 2023 sans toutefois avoir pu déterminer l'espèce nicheuse, buse probable. De nombreuses fientes sont notées sur les branches bordant l'aire.

Compte tenu du dérangement **subi** par cette zone, il est peu vraisemblable que l'Autour des palombes, anciennement connu comme nicheur ici, se réinstalle à nouveau.

**Aire 4 :** grosse aire ne semblant pas avoir été occupée en 2023. Située dans une pinède âgée et à l'écart des voies de circulation, peut être occupée par l'Autour dans les années à venir, en substitution des aires 1 à 3.

**Aire 5 :** aire ne semblant pas avoir été occupée en 2023. Elle est peu éloignée du chemin, de plus en plus utilisée par les promeneurs.

**Aire 6 :** aire située dans une parcelle privée à l'est de la zone d'étude. Secteur peu dérangé. Aire occupée le 6 juin et contenant un grand poussin bien emplumé. Il n'a pas été possible de voir d'adultes à proximité, hormis des cris de buse variable. L'occupant était probablement une Buse variable mais le site est favorable à l'autour.

**Aire 7 :** deux petites aires proches l'une de l'autre et se rapportant probablement à de l'épervier, inoccupées en 2023.

**Les aires 1 à 3, et 5 sont déjà bien suivies par l'ONF. L'aire 4 devra faire l'objet d'attention renforcée car elle est la plus favorable à l'Autour des palombes.**

**L'aire 6, située en parcelle privée, devra être signalée au propriétaire.**

### **Action 4 : Recenser annuellement les espèces remarquables de la faune vertébrée.**

Cette action a pour objectif d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel et les prendre en compte dans les actions de gestion.

Les recherches effectuées au printemps 2023 ont permis de localiser quelques stations des espèces les plus remarquables du site (Engoulevent d'Europe, Pic mar, Pouillot de Bonelli, Pouillot siffleur, Fauvette pitchou, ...). Il est rappelé que la partie privée au sud du massif (Groupement forestier de Bois Grollier) et les petits étangs, de même que les zones de gravières de la partie est n'ont pas fait l'objet de prospections, les propriétaires ne désirant pas que des prospections y soient conduites.

Il est important de rappeler que la période de reproduction de ces espèces sensibles s'étend du mois de mars (rapaces, pics) à la fin du mois d'août (dispersion des jeunes individus).

#### **1. Engoulevent d'Europe**

Un effort particulier a été mené pour cette espèce sensible et typique des clairières forestières thermophiles.

**Habitat/écologie :** cette espèce migratrice transsaharienne est de retour dans nos contrées début mai, il fréquente les grandes clairières des boisements mixtes, jeunes plantations et coupes forestières de conifères laissant la place à une végétation basse et clairsemée bien exposée et des emplacements sans végétation. Il recherche des parcelles ouvertes étendues (plus de 2 ha) conservant quelques grands arbres isolés qui vont lui servir de perchoirs. Insectivore, il survole son territoire de nuit et y capture ses proies, en majorité des papillons de nuit et des coléoptères (hannetons).

L'espèce étant très sensible aux dérangements (promeneurs, chiens, circulation routière et travaux forestiers), ceux-ci doivent être absolument réduits pendant la période de reproduction en limitant la fréquentation des chemins et en adaptant le calendrier des travaux sylvicoles à la biologie de l'espèce.



FIGURE 51 : ENGOULEVENT D'EUROPE (S. BEASSE)

Durant la nuit du 26 au 27 mai 2023, une prospection de l'ensemble des zones favorables du massif a été réalisée. Elle a été complétée par des observations réalisées les 6 et 23 juin.

Un minimum de 16 contacts de chanteurs d'Engoulevent d'Europe est obtenu lors de ces prospections.

Compte-tenu des quelques autres zones favorables non prospectées, il est possible d'estimer la population de la zone d'étude à 15-20 mâles chanteurs et celle de la globalité du massif à près d'une trentaine.

L'ensemble des clairières semble favorable. Seules les parcelles ayant fait l'objet de coupes récentes (1-2 ans et manquant de couvert ou de perchoirs) semblent délaissées. En mai, des travaux forestiers (coupe) dans certains secteurs peuvent avoir perturbé l'installation d'oiseaux.

## 2. Autres espèces

- **Fuligule morillon (*Aythya fuligula*) :**

Le 26 mai, un couple est observé sur l'étang de Chambiers. La femelle regagne alors un touradon de carex, au même endroit où un nid contenant des œufs avait été découvert le 31 mai 2022. Les visites réalisées en juin n'ont pas permis de détecter de famille mais la baisse du niveau d'eau laissant le pied du touradon au sec a pu être la cause de la disparition de la famille vers le fond de l'étang ou bien un échec par prédation.

L'espèce aurait niché également sur l'étang de l'Oisellerie.

- **Pic noir (*Dryocopus martius*) :**

Un couple est présent sur le site sans qu'une cavité ait pu être repérée. Des arbres (platanes) peuvent être favorables à l'installation du couple. D'autres contacts de l'espèce sont à noter au sein du massif.

- **Pic mar (*Dendrocopos medius*) :**

Le 29 juin, 1 couple alarme à l'entrée de la cavité située dans un bouleau mort au sein du massif communal.

- **Pipit des arbres (*Anthus trivialis*) :**

Espèce commune présente dans toutes les zones ouvertes ou en bordure de celles-ci lorsque le couvert est trop ras.

- **Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) :**

1 femelle est contactée le 24 avril dans un secteur favorable. Le 29 juin, un mâle se déplace à proximité d'une clairière possédant des arbres à cavités.

- **Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) :**

Un mâle chantant et paradant est contacté le 12 mai dans une jeune parcelle de pins.

- **Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) :**

4 contacts sont obtenus le 2 mai dont 3 chanteurs dans un secteur de vieux boisements.

Aucun contact n'a été obtenu dans les vieux boisements bordant les principaux carrefours.

- **Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) :**

L'espèce, contactée les 6 et 23 juin, occupe la même station qu'en 2022.

- **Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) :**

L'espèce n'est pas rare et plusieurs couples occupent de jeunes plantations ouvertes présentant un faible couvert arboré.

- **Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) :**

Plusieurs contacts de mâles chanteurs de l'espèce ont été notés durant la saison de reproduction laissant penser que l'espèce se reproduit sur la zone d'étude.

### **Action 7 : Identifier les arbres présentant un potentiel d'accueil pour les espèces cavernicoles et les prendre en compte dans la gestion.**

Lors de l'hiver 2023-2024, la LPO Anjou ainsi que l'ONF ont effectué un travail de recensement des arbres présentant un intérêt en terme de biodiversité, au sein de la forêt communale (gérée par l'ONF). Ainsi, 396 arbres ont pu être recensés, dont 343 marqués d'un triangle orange qui implique leur maintien en cas d'exploitation de la parcelle concernée.

Cette action a permis de parcourir 108 hectares de forêt communale et d'identifier les parcelles et les secteurs les plus intéressants en termes de biodiversité. Ces prospections constituent une excellente base de réflexion concernant la gestion à venir des boisements, notamment dans le cadre de la révision du plan d'aménagement qui sera réalisée par l'ONF au cours des prochaines années.



FIGURE 2 : ARBRE PRESENTANT UN INTERET FORT POUR LA BIODIVERSITE ET MARQUE PAR UN AGENT DE L'ONF

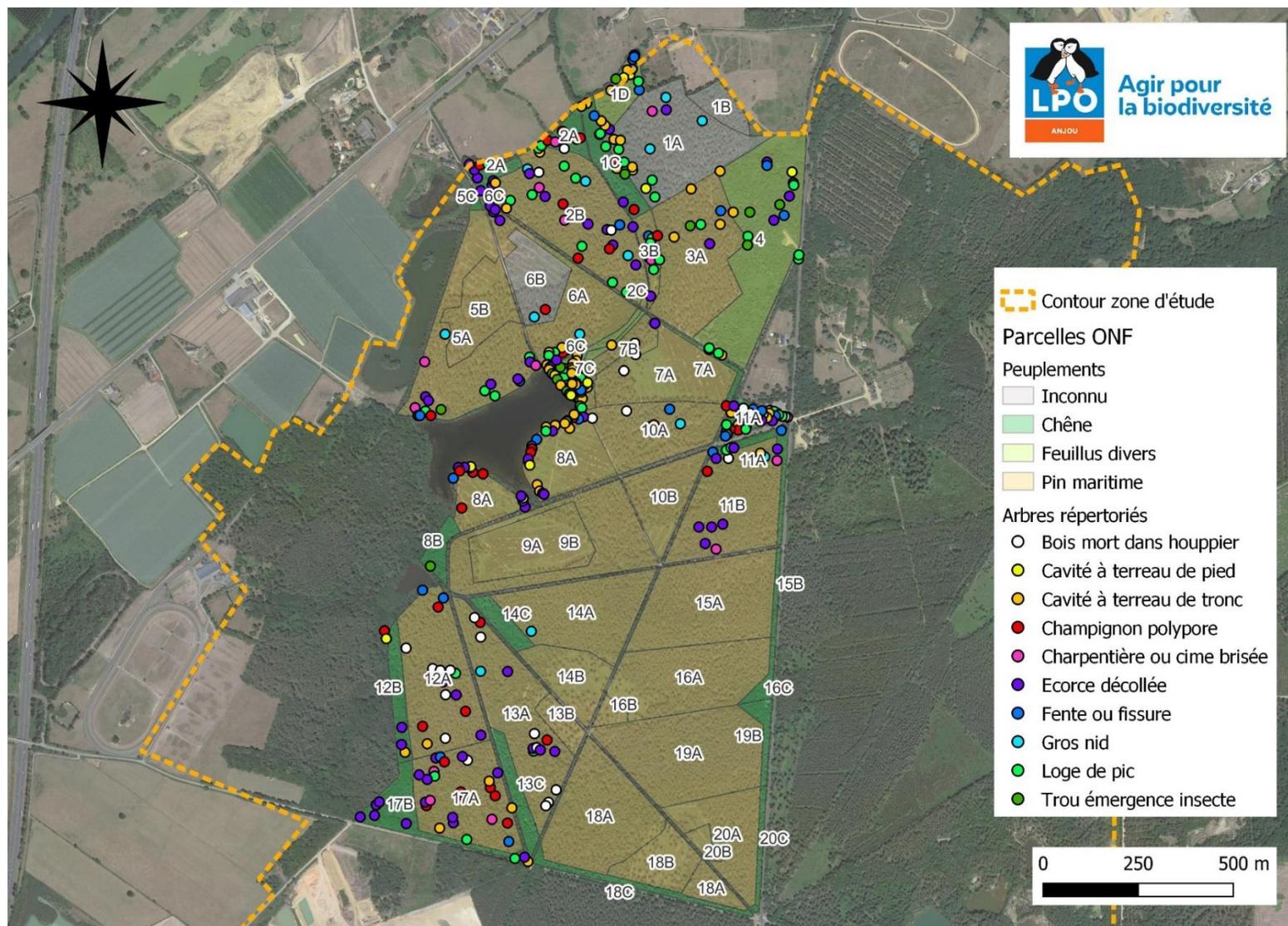


FIGURE 3 : LOCALISATION DES ARBRES PRESENTANT UN FORT INTERET POUR LA BIODIVERSITE

## Action 8

### **Action 8 : Accompagner l'ONF dans la réécriture du plan d'aménagement forestier**

L'ONF, gestionnaire des parcelles communales de l'ENS, suit un plan d'aménagement forestier défini sur la période 2006-2025.

Le prochain plan d'aménagement forestier, à définir pour la période 2026-2045, s'appuiera sur le Plan de gestion pour orienter son plan d'aménagement vers une meilleure prise en compte de la biodiversité, avec notamment :

- Conservation d'îlots de feuillus et d'îlots de sénescence
- Diversification des peuplements forestiers et test d'essences adaptées au changement climatique
- Préservation des zones humides
- Maintien de parcelles en landes
- Prise en compte des stations d'espèces de faune ou de flore remarquable
- Signalétique et cheminements adaptés

Pour cela, des inventaires qui seront pris en compte dans cette action (*cf.* action 7) ont d'ores et déjà été réalisés.

### **Action 9 : Définir une stratégie foncière forestière**

Cette action a pour objectif de protéger les éléments biologiques d'intérêt du territoire, notamment à travers la mise en place d'un droit de préemption. Ce droit a été instauré par le Département de Maine-et-Loire au titre de sa politique sur les espaces naturels sensibles, et a délégué ce droit au cours de l'année 2024, conformément aux articles L.113-14 et L.215-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Ce périmètre de préemption s'appuie sur les contours de la partie durtaloise de l'ENS de la Forêt de Chambiers.

Afin de garantir la pérennité de la restauration et de la gestion qui seront déclinées dans le plan de gestion, la maîtrise foncière pérenne sur certains espaces à forte valeur écologique semble incontournable.

Tandis que près de 80% de la forêt durtaloise appartient à des propriétaires privés, cet outil permettra à la commune d'intégrer des espaces à forte valeur écologique et d'en assurer la gestion et la préservation.

## Action 11

### **Action 11 : Accompagner les propriétaires soumis ou non à des plans simples de gestion.**

Lors de l'hiver 2023-2024, des prospections ont été réalisées sur des parcelles exploitées. L'objectif de ces prospections étant de réaliser un IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) dans le but de caractériser l'attractivité des différents peuplements pour la biodiversité, et ce, dans le but d'améliorer la gestion en cours pour augmenter l'intérêt des parcelles vis-à-vis de la faune et de la flore.

Les relevés réalisés en 2023-2024 ont permis de diagnostiquer 6 parcelles, pour un total de 43,3 hectares.

La réalisation de ces IBP montre que les parcelles inventoriées ont un intérêt très variable pour la biodiversité. En effet, les jeunes plantations monospécifiques ne présentent qu'un très faible intérêt et le score IBP est qualifié de faible. Plus les parcelles sont vieillissantes, plus l'intérêt augmente. On retrouve plus de gros bois, de dendro-microhabitats sur les arbres et de diversité dans les strates de végétation.

Les préconisations de gestion réalisées correspondent essentiellement à diversifier les peuplements et à incorporer plus de feuillus dans les peuplements. De plus, lors de l'exploitation, il est recommandé de conserver à minima 5 arbres par hectare présentant un intérêt pour la biodiversité. En effet, cette densité minimale permet de garantir des conditions acceptables pour la faune, la flore et les champignons. Les gros sujets doivent être privilégiés ce qui permet d'augmenter sensiblement les scores IBP.

La diversité des strates joue également un rôle dans l'attractivité des boisements vis-à-vis de la faune. Il est donc important de favoriser le développement d'une strate arbustive dans les boisements matures.

La présence de bois mort au sol est également une composante fondamentale pour la vie du sol en milieu forestier. Il est donc recommandé de laisser les branches et troncs mort afin qu'ils se dégradent de manière naturelle, y compris les très gros bois.

Il serait également intéressant de mettre en place des corridors de vieux bois permettant d'assurer les continuités entre les différents îlots de vieillissements et/ou de sénescence à l'échelle de l'ensemble de la forêt. Ces corridors permettent d'améliorer le fonctionnement écologique des boisements et sont très attractifs pour la biodiversité. Ils ont également l'avantage de diversifier l'âge et les essences des peuplements ce qui permet d'avoir une forêt plus résiliente vis-à-vis des aléas liés au changement climatique par exemple (incendies, sécheresses, ...).

### **Action 15 : Etablir un règlement des usages au sein de la forêt communale**

Un espace naturel sensible se doit d'être ouvert au public et sous la responsabilité de chacun, à condition que la fréquentation ne mette pas mettre en péril la fonction de protection.

De nombreuses activités ont cours aujourd'hui dans la forêt et sur les chemins communaux.

Un règlement des usages a donc été établi par arrêté municipal, disponible sur le site internet de la commune, afin que chacun sache quelles pratiques sont autorisées, règlementées ou interdites sur le site.

Le document sera très prochainement affiché sur le panneau d'accueil du massif communal.

### **Action 16 : Redéfinir un projet pêche pour l'étang communal**

La pêche est l'activité principale des deux étangs communaux de l'ENS. Ce loisir étant donc nécessairement lié à la gestion des étangs, une convention de gestion et de location a été signée pour le grand étang communal avec la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en collaboration avec l'AAPPMA « Les Boërs Durtalois » en 2023.

Ces partenaires se sont engagés, pendant 5 ans, à mener uniquement des actions en accord avec les enjeux et objectifs du plan de gestion de l'ENS, tels qu'assurer la protection du patrimoine naturel, piscicole et halieutique, de favoriser la quiétude du site, mais également d'organiser la surveillance et la gestion équilibrée des plans d'eau et des besoins piscicoles notamment.

Pour cela, l'étang de Chambiers est désormais dédié à la pêche sportive du black-bass avec remise à l'eau obligatoire des poissons. La pêche est ouverte du 1er janvier au dernier dimanche de janvier et du 1er juillet au 31 décembre.

La zone de pêche est également réduite aux zones à faibles enjeux écologiques, dans le but de protéger les herbiers aquatiques denses qui servent à la fois de zone d'alimentation, de zone de reproduction et de zones d'abris pour un large panel d'espèces faunistiques (invertébrés, notamment grande variété de libellules, avifaune). Ils servent également aux poissons et notamment poissons blancs (abri, zone de frai ...). Ces zones seront prochainement balisées pour qu'elles soient visibles des pêcheurs et l'affichage de cette réglementation est installé à l'arrivée sur l'étang, tout en veillant à l'intégration paysagère.

Dans le même sens, la baignade des humains, chiens et chevaux (actuellement constatée) est également interdite dans l'étang par arrêté municipal, pour maintenir une tranquillité des espaces restants aux pêcheurs, ainsi qu'à la biodiversité présente sur le site. Aussi, certains sentiers non officiels aux abords de l'étang seront prochainement fermés ; quatre chemins balisés parcourent déjà la forêt et permettent de se balader en dehors de ces zones.

Une commission mixte assure également le suivi de cette gestion avec des réunions annuelles entre les représentants des différentes parties.



FIGURE 8 : CARTOGRAPHIE DU GRAND ETANG – ZONES DE PECHES AUTORISEES ET INTERDITES ET ACCES INTERDITS

**Action 23 : Développer les activités d'éducation à l'environnement à destination des scolaires.**

Deux projets ont été menés avec 7 classes de l'école publique de Durtal.

### 1. Le projet « Affaire chauve-souris »

Trois classes de 25 élèves environ ont bénéficié de 4 séances sur la thématique des chauves-souris. L'objectif étant de sensibiliser les enseignants et les enfants à la présence d'une colonie de chauve-souris dans les combles de l'école.

Au cours des séances, les enfants ont abordé les mythes et les croyances, le régime alimentaire, les techniques de chasse, les prédateurs, les mesures de protection...

### 2. École du dehors

Quatre classes de maternelle ont bénéficié de 4 séances sur cette thématique. Trois séances ont eu lieu sur la prairie Saint-Léonard et une en forêt. L'objectif étant de faire découvrir aux enseignants la pratique de l'école du dehors et de faire bénéficier aux enfants des bienfaits du contact de la nature et ce de façon régulière.

Au cours des séances, les enfants ont abordé le thème des oiseaux, des petites bêtes de la forêt, des couleurs de la nature, et de la construction de cabanes....

Grâce à la mairie, toutes les classes ont bénéficié de la mise à disposition d'un bus gratuit pour se rendre en forêt de Chambiers.



FIGURE 9 : REALISATION D'UN INSECTE AVEC DES ELEMENTS NATURELS - ÉCOLE DU DEHORS (K. GEORGET)



FIGURE 10 : UTILISATION D'UNE CABANE – ÉCOLE DU DEHORS (K. GEORGET)



FIGURE 11 : ATELIER MOTRICITE – ÉCOLE DU DEHORS (K. GEORGET)

## Action 24

### **Action 24 : Développer les activités d'éducation à l'environnement à destination du grand public.**

Durant l'année 2023, sept séances ont été proposées concernant des thématiques diverses et variées, au sein de l'ENS de la forêt de Chambiers.

- Le 17 février : A la recherche des pics : 16 participants
- Le 4 mars : Nuit de la chouette : 29 participants
- Le 27 avril : Musique verte : 15 participants
- Le 22 juin : Engoulevent : 21 participants
- Le 26 juillet : Rallye : 40 personnes dont 25 inscrites seulement
- Le 24 Août : Nuit de la chauve-souris : 23 personnes
- Le 22 septembre : Immersion sensorielle : Annulée faute de participants

En 2024, ce sont 11 animations qui ont été proposées à destination du grand public, dont le détail est disponible sur le site internet de la commune.



FIGURE 12 : ANIMATION GRAND PUBLIC SUR LE THEME DE LA MUSIQUE VERTE (K. GEORGET)

### **Action 25 : Communiquer activement sur la biodiversité du territoire.**

Cette action a pour objectif de faire du lien entre la population durtaloise, les actions menées dans le cadre du plan de gestion, et les espèces et habitats naturels présents au sein de l'ENS. Le but est d'améliorer les connaissances de la biodiversité par le grand public afin de pouvoir s'appropriier les milieux naturels et les espèces du territoire.

Les échanges ont permis de valider, en partenariat avec le service communication de la ville de Durtal, une parution trimestrielle de quelques articles sur l'ENS de la forêt de Chambiers, dans le bulletin municipal. La périodicité de ces articles va permettre d'inscrire cette communication avec les habitants dans le temps et de communiquer tout au long des saisons sur l'ENS.

Un premier envoi d'articles a été effectué pour une parution du premier mag à l'automne 2023. Ces articles ont eu pour objet :

- La présentation de ce qu'est un ENS ;
- Le lancement du plan d'action de l'ENS de la forêt de Chambiers ;
- La présentation de l'action consistant à ré-ouvrir quelques secteurs de berges du grand étang communal.